

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

SLM 47/2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri,

**Absents excusés** : DURAND Christophe, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procuration** : DURAND Christophe à BRUNET François, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Date de la convocation :

05/09/2024

Classement issu de la  
nomenclature

« ACTES »

3.3 Locations

**OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 9 ALLEE DU CENTRE CULTUREL TYPE T2 - 1<sup>er</sup> ETAGE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Maygane RAMOS a manifesté son intérêt pour louer l'appartement communal de type T2 sis 9 allée du Centre culturel au 1<sup>er</sup> étage.

Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par Madame Maygane RAMOS à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 en contrepartie d'un loyer mensuel d'un montant de 630.00 euros (six cent trente euros) et le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer, soit 630,00 euros (six cent trente euros).

Monsieur le Maire demande à l'avis de l'Assemblée pour cette location.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la location à Madame Maygane RAMOS de l'appartement communal ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 630.00 €, à compter du 01/10/2024, payable auprès du Trésor Public de Saint Estève ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

